MES-DÉMARCHES.GOV.PF

Démarche : CSE - Etat réel

Organisme : SEFI, CSE

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Avis important : Compte tenu des règles de la comptabilité publique et notamment en vue de la clôture de l'exercice budgétaire 2021, les échéances suivantes devront être impérativement respectées.
> Pour le paiement de l'aide du mois de novembre 2021 (et/ou des mois antérieurs), votre dossier devra être déposé complet sur « Mes-Démarches », au plus tard le 05 décembre 2021.
Autrement et notamment pour le mois de décembre, le versement de l'aide ne pourra se faire que vers la fin du mois de février 2022.
> Pour les conventions dont la période couverte par la CSE s'est terminée au 31 septembre 2021, les dossiers relatifs au paiement des mois aidés devront être déposés complets sur « Mes-Démarches », au plus tard le 15 novembre 2021.
A défaut, les dossiers seront classés sans suite et les conventions seront annulées.

Votre dossier CSE ayant été validé, nous vous invitons à déposer à l'issue de chaque mois aidé :
- L'état nominatif actualisé en veillant à :
*reporter dans les colonnes en jaune les informations données dans l'état nominatif prévisionnel
*renseigner les colonnes en orange (DMO, Jours non rémunérés).

- Une copie des documents envoyés à la CPS :
*la déclaration de salaires et de main d'oeuvre (DMO)
*la déclaration de la CSE.

Numéro dossier CSE
Indiquez le numéro de votre dossier CSE.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier
☐ Etat nominatif actualisé

A télécharger, le remplir et le joindre directement au formulaire en ligne

L'état nominatif actualisé doit être complété en veillant à :
- reporter dans les colonnes en jaune les informations données dans l'état nominatif prévisionnel,
- renseigner les colonnes en orange (DMO, Jours non rémunérés).

CSE - Etat réel

Année / Mois

- [ ] 2021
  - [ ] Janvier
  - [ ] Février
  - [ ] Mars
  - [ ] Avril
  - [ ] Mai
  - [ ] Juin
  - [ ] Juillet
  - [ ] Août
  - [ ] Septembre
  - [ ] Octobre
  - [ ] Novembre
  - [ ] Décembre
- [ ] 2022
  - [ ] Janvier
  - [ ] Février
  - [ ] Mars
  - [ ] Avril
  - [ ] Mai
  - [ ] Juin
  - [ ] Juillet
  - [ ] Août
  - [ ] Septembre
  - [ ] Octobre
  - [ ] Novembre
  - [ ] Décembre
- [ ] 2023
  - [ ] Janvier
  - [ ] Février
  - [ ] Mars
  - [ ] Avril
  - [ ] Mai
  - [ ] Juin
  - [ ]

CSE - Etat réel

- [ ] Août
- [ ] Septembre
- [ ] Octobre
- [ ] Novembre
- [ ] Décembre

- [ ] 2024
  - [ ] Janvier
  - [ ] Février
  - [ ] Mars
  - [ ] Avril
  - [ ] Mai
  - [ ] Juin
  - [ ] Juillet
  - [ ] Août
  - [ ] Septembre
  - [ ] Octobre
  - [ ] Novembre
  - [ ] Décembre
- [ ] 2026
  - [ ] Janvier
  - [ ] Février
  - [ ] Mars
  - [ ] Avril
  - [ ] Mai
  - [ ] Juin
  - [ ] Juillet
  - [ ] Août
  - [ ] Septembre
  - [ ] Octobre
  - [ ] Novembre
  - [ ] Décembre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- [ ] Déclaration de salaires et de main d'oeuvre

CSE - Etat réel

Joindre une copie de votre déclaration de salaires et de main d'oeuvre envoyée à la CPS (ou l'ordre de recette reçu de la CPS)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration CPS de la CSE

Joindre une copie de la déclaration de la CSE envoyée à la CPS (ou l'ordre de recette reçu de la CPS)